



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Coaticook, le 26 novembre 2014

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la session ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook, tenue le 26 novembre 2014 à la salle multifonctionnelle de la susdite MRC.

Sont présents :

Jacques Madore	préfet	Saint-Malo (M)
Johnny Pizar	maire	Barnston-Ouest (M)
Bertrand Lamoureux	conseiller	Coaticook (V)
Bernard Vanasse	maire	Compton (M)
Martin Saindon	maire	Dixville (M)
Richard Belleville	maire	East Hereford (M)
Réjean Masson	maire	Martinville (M)
Gérard Duteau	maire	Saint-Herménégilde (M)
Benoît Roy	conseiller	Saint-Malo (M)
Henri Pariseau	maire	Saint-Venant-de-Paquette (M)
Bernard Marion	maire	Sainte-Edwidge-de-Clifton (C)
Gilbert Ferland	maire	Stanstead-Est (M)
Nathalie Dupuis	mairesse	Waterville (V)

Aucune absence

ORDRE DU JOUR

1.0 OUVERTURE DE LA SESSION

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

3.0 ORDRE DU JOUR

4.0 PROCÈS-VERBAUX

4.1 Approbations

4.1.1 Session ordinaire du 15 octobre 2014

4.1.2 Session extraordinaire du 19 novembre 2014

4.2 Suivi des procès-verbaux

4.2.1 Travaux d'aménagement du ruisseau Pratt –
Soumissions reçues

5.0 TRÉSORERIE

5.1 Paiement des comptes

5.1.1 Comptes payés

5.1.2 Comptes à payer

5.2 Direction générale - Rapport sur la délégation d'autorisation
des dépenses

5.3 Amélioration de l'habitat – Autorisation à déboursier

5.4 Prévision budgétaire 2015

5.4.1 Partie I

5.4.2 Partie II

5.4.3 Partie III

5.4.4 Partie IV

5.4.5 Partie V



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 5.4.6 Partie VI
- 5.4.7 Partie VII
- 5.5 Dépenses incompressibles
- 5.6 Suivis et transferts budgétaires
- 5.7 Fonds Tillotson pour la région de Coaticook – Frais de gestion
- 5.8 Travaux de cours d'eau – Règlement 5-009 (2010) – Compton
- 5.9 Modification de la résolution CM2014-10-271 – prévisions budgétaires 2015 - CLD

6.0 AMÉNAGEMENT-DÉVELOPPEMENT-ENVIRONNEMENT

- 6.1 Bureau des délégués – Désignation des représentants de la MRC
- 6.2 Document indiquant la nature des modifications à être apportées aux règlements d'urbanisme des municipalités de la MRC de Coaticook suite à l'entrée en vigueur du règlement 6-23.32
- 6.3 Document indiquant la nature des modifications à être apportées aux règlements d'urbanisme des municipalités de la MRC de Coaticook suite à l'entrée en vigueur du règlement 6-23.33
- 6.4 Schéma d'aménagement et de développement – Présentation
- 6.5 Demande de prolongation de délai – Révision du Schéma d'aménagement
- 6.6 Plan de transport – Présentation sommaire
- 6.7 Entente de développement culturel 2015-2017

7.0 AVIS DE MOTION

- 7.1 Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «I» de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2015 et de leur paiement par les municipalités locales **et dispense de lecture**
- 7.2 Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «II» de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2015 et de leur paiement par les municipalités locales **et dispense de lecture**
- 7.3 Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «III» de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2015 et de leur paiement par les municipalités locales **et dispense de lecture**
- 7.4 Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «IV» de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2015 et de leur paiement par les municipalités locales **et dispense de lecture**
- 7.5 Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «VII» de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2015 et de leur paiement par les municipalités locales **et dispense de lecture**



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 7.6 Règlement déléguant à la direction générale le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2015 **et dispense de lecture**
- 7.7 Règlement modifiant le règlement numéro 6-23 concernant le schéma d'aménagement révisé sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook **et dispense de lecture**
- 7.8 Règlement décrétant des travaux aux abords du Ruisseau Pratt et concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses liées à ces travaux par la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2015 et de leur paiement par la Ville de Coaticook **et dispense de lecture**

8.0 RÈGLEMENTS

- 8.1 Règlement établissant la contribution financière des municipalités locales de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook à la promotion et au développement économiques pour l'exercice financier 2015
- 8.2 Règlement modifiant le règlement numéro 6-23 concernant le schéma d'aménagement révisé sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook
- 8.3 Projet de règlement modifiant le règlement numéro 6-23 concernant le schéma d'aménagement révisé sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook
- 8.4 Demande d'avis – Article 50 de la Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme

9.0 AUTRES AFFAIRES

- 9.1 Pacte rural
 - 9.1.1 Modification du projet de surface multifonctionnelle – Comité des loisirs de Saint-Malo
 - 9.1.2 Répartition de l'enveloppe 2015
 - 9.1.3 Projets locaux
 - 9.1.4 Projets territoriaux
- 9.2 Gestion du personnel – Remplacement de l'agente de développement en loisirs – Congé de maternité
- 9.3 Comité consultatif agricole – Renouvellement de mandat
- 9.4 Calendrier des sessions 2015
 - 9.4.1 Conseil de la MRC de Coaticook
 - 9.4.2 Comité administratif de la MRC

10.0 COMPTE RENDU ET PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS

- 10.1 Procès-verbal du Comité administratif du 24 novembre 2014
- 10.2 Compte-rendu du Comité de sécurité publique du 15 octobre 2014
- 10.3 Compte-rendu du Comité régional de diversification du 12 novembre 2014
- 10.4 Compte-rendu du Comité de gestion de l'eau du 30 octobre 2014



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

11.0 RECOMMANDATIONS

- 11.1 Comité administratif du 24 novembre 2014
 - 11.1.1 MRC de la Nouvelle-Beauce et MRC de Rouville – Projet de loi 195 – Loi modifiant la Loi sur les compétences municipales afin de permettre aux MRC d'exécuter certains travaux sans délai (en situation d'urgence)
 - 11.1.2 MRC d'Antoine-Labelle – Dénonciation des augmentations de la tarification de la formation des pompiers
- 11.2 Comité régional de diversification du 12 novembre 2014
 - 11.2.1 Fonds monoindustriel – La Ferme Martinette
- 11.3 Comité de gestion de l'eau du 30 octobre 2014
 - 11.3.1 Nouveau cadre de financement du Fonds de cours d'eau

12.0 CORRESPONDANCE

- 12.1 Extrait du «Registre de Correspondance»
- 12.2 FQM – Pacte fiscal transitoire
- 12.3 Fédération des coopérations d'habitation de l'Estrie – Invitation
- 12.4 Mutuelle des municipalités du Québec – Ristourne
- 12.5 FQM – Développement économique local – Dépôt du projet de loi

13.0 RAPPORTS

- 13.1 Préfet
- 13.2 Délégations et porteurs de dossier
- 13.3 Directeur général et Équipe de la MRC
- 13.4 Autres informations et/ou rapports
 - 13.4.1 Rappels
 - 13.4.1.1 Fête régionale de la famille – 7 décembre
 - 13.4.1.2 Souper des fêtes – 28 novembre
 - 13.4.2 Bulletin Contact de la FQM
 - 13.4.2.1 du 14 octobre 2014
 - 13.4.2.2 du 3 novembre 2014
 - 13.4.3 Muni-express – n° 11 – Préparation des budgets 2015
 - 13.4.4 Hydro-Québec- Compteurs intelligents
 - 13.4.5 Amélioration de l'habitat – Société d'habitation du Québec

14.0 RETOUR SUR LA SESSION

15.0 CLÔTURE DE LA SESSION

1.0 OUVERTURE DE LA SESSION

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la session est ouverte à 19h39 par le préfet, Monsieur Jacques Madore qui souhaite la bienvenue aux membres du conseil de la MRC. Le directeur général Dominick Faucher est présent. Nancy Bilodeau, secrétaire-trésorière adjointe, fait fonction de secrétaire.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

Messieurs Marc Boudreau, directeur général de la Radio coopérative de Coaticook, Richard Germain, médecin et administrateur de la Clinique familiale de Coaticook, André Langevin, retraité et ex-maire de Coaticook, Jean-Pierre Lefebvre, gestionnaire et propriétaire de la Place JR Lefebvre viennent présenter une lettre ouverte adressée aux élus et aux citoyens dont le titre est «La qualité de soins de santé et l'éducation dans la MRC de Coaticook, nos acquis sont-ils menacés ?».

CM2014-11-297

3.0 ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente session du conseil de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU qu'en vertu du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente session ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Marion
APPUYÉE par le conseiller régional Martin Saindon

IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la présente session ordinaire du conseil de la MRC de Coaticook tel qu'apparaissant à la présente et, en conséquence, une telle adoption vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION

4.0 PROCÈS-VERBAUX



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

4.1 APPROBATIONS

CM2014-11-298

4.1.1 SESSION ORDINAIRE DU 15 OCTOBRE 2014

ATTENDU l'article 148.1 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) à l'égard de l'ordre du jour du conseil de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que les membres ont reçu copie du procès-verbal de la session ordinaire du 15 octobre 2014 et n'en requièrent pas lecture ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Marion
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la session ordinaire du 15 octobre 2014, comme étant le juste reflet des délibérations de ce conseil et, en conséquence, une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION

CM2014-11-299

4.1.2 SESSION EXTRAORDINAIRE DU 19 NOVEMBRE 2014

ATTENDU l'article 148.1 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) à l'égard de l'ordre du jour du conseil de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que les membres ont reçu copie du procès-verbal de la session extraordinaire du 19 novembre 2014 et n'en requièrent pas lecture ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la session extraordinaire du 19 novembre 2014, comme étant le juste reflet des délibérations de ce conseil et, en conséquence, une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION

4.2 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

CM2014-11-300

4.2.1 TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU RUISSEAU PRATT-SOUMISSIONS REÇUES

ATTENDU que la MRC de Coaticook s'est vue confier la compétence exclusive des cours d'eau de son territoire en vertu des articles 103 à 109 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C. 47.1), en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2006 ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook a compétence sur tous les cours d'eau situés sur son territoire et à cet égard elle peut conformément à son *Règlement 4-011 (2013) régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook* et sa *Politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC de Coaticook* en vigueur :

- obliger les propriétaires riverains à tenir les cours d'eau dans l'état requis par la loi et les règlements municipaux ;
- entendre les personnes intéressées par les travaux à réaliser sur les cours d'eau et répartir entre eux le coût des travaux ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- décréter et gérer des travaux, octroyer des contrats à ces fins ;
- exercer par son bureau des délégués cette compétence avec les autres MRC pour les cours d'eau régionaux ;
- etc. ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales*, la MRC de Coaticook a l'obligation de réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement des eaux d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens ;

ATTENDU que la Ville de Coaticook a constaté la présence d'obstruction qui menace la sécurité des personnes et des biens le long de la portion urbaine du ruisseau Pratt et qu'elle a mandaté la firme Les services Exp Inc. pour élaborer un Plan directeur d'intervention pour le secteur urbain du ruisseau Pratt ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2013-06-209, la MRC a adjugé à Roche Ltée, Groupe-conseil un mandat de services professionnels dans le cadre des travaux d'aménagement du ruisseau Pratt dans sa partie urbaine ;

ATTENDU qu'une nouvelle crue d'importance est survenue en janvier 2014 dans ledit ruisseau ;

ATTENDU que le ministère de la Sécurité civile a même émis un décret à cet effet afin de rendre le coût de certains travaux admissibles à un remboursement par le Gouvernement du Québec ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook, de concert avec la Ville de Coaticook a entamé une démarche d'aménagement de cours d'eau en vertu de l'article 105 de la Loi, pour la section du ruisseau Pratt s'étendant du pont de la rue Baldwin à l'embouchure de la rivière Coaticook ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 14-01-32297, la Ville de Coaticook a demandé à la MRC d'exécuter les travaux d'aménagement de priorité 1 aux termes de l'étude d'avant-projet réalisée par la firme d'ingénieur Roche, compte tenu du risque d'effondrement ou de dégradation des ouvrages pouvant mettre en péril le libre écoulement de l'eau ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2014-09-254, la MRC a lancé le processus d'appel d'offres public pour les travaux de réaménagement de cours d'eau pour la section dite prioritaire du ruisseau Pratt à l'embouchure de la rivière Coaticook selon les règles d'adjudication prescrites aux articles 938.0.1 et suivants du *Code municipal* ;

ATTENDU que le conseil prend en compte le procès-verbal de l'ouverture des offres reçues conformément à l'appel d'offres et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU que la MRC doit obtenir préalablement à la réalisation de tous travaux dans les cours d'eau effectués en vertu de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales*, les autorisations requises en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* ;

ATTENDU que le certificat d'autorisation requis en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* a été demandé au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et que la demande est toujours en analyse audit ministère ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU qu'il n'existe pas d'acte réglementaire en vigueur relatif à ce cours d'eau (partie urbaine du ruisseau Pratt à Coaticook) ;

ATTENDU que la Ville de Coaticook devra appuyer les travaux d'aménagement prévus par la MRC et acquitter la facture qui y sera associée ;

ATTENDU que la Ville de Coaticook a indiqué qu'elle procéderait à l'adoption d'un règlement d'emprunt à cet effet ;

ATTENDU qu'un tel règlement devra obtenir l'autorisation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par le conseiller régional Martin Saindon

IL EST RÉSOLU

- < de décréter l'exécution des travaux requis pour rétablir l'écoulement des eaux identifiés aux termes de l'étude d'avant-projet réalisée par la firme d'ingénieur Roche et approuvés par la Ville de Coaticook, conditionnellement à :
 - ce que la Ville de Coaticook appuie par résolution les travaux d'aménagement prévus par la MRC ;

et

 - ce que la Ville de Coaticook acquitte l'intégralité de la facture qui y sera associée au moyen d'un règlement de quote-part additionnelle prévu à cet effet ;

- < d'octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit Couillard Construction, au montant de 923 299,15 \$ toutes taxes incluses, le contrat pour la réalisation en 2015 des travaux de réaménagement aux abords du ruisseau Pratt à Coaticook, **suyant la réalisation des conditions suivantes qui sont cumulatives**, soient :
 - l'obtention du certificat d'autorisation requis en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* demandé au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ;
 - l'approbation du règlement d'emprunt de la Ville de Coaticook pour le paiement desdits travaux par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

- < d'affecter et d'engager le crédit net d'un montant total de 843 095,18 \$ pour les honoraires de Couillard Construction, si les travaux vont de l'avant dans la catégorie de fonctions «*Aménagement, Hygiène du milieu – Cours d'eau, Travaux d'écoulement des eaux*» ;

- < de requérir de la trésorerie, le paiement des factures et le traitement approprié pour leur recouvrement auprès de la Ville de Coaticook, selon le règlement de quote-part additionnelle à cet effet et l'avancement des travaux.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION

5.0 TRÉSORERIE

5.1 PAIEMENT DES COMPTES

5.1.1 COMPTES PAYÉS

La secrétaire-trésorière adjointe dépose la liste des comptes d'un montant total de 616 745,44 \$ payés au 26 novembre 2014 conformément à la réglementation en vigueur à la MRC de Coaticook.

5.1.2 COMPTES À PAYER

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la liste suggérée des paiements des comptes d'un montant total de 80 158,79 \$ comme ici au long reproduite ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Henri Pariseau
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Roy

IL EST RÉSOLU d'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de 80 158,79 \$ d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

CM2014-11-301



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION

5.2 DIRECTION GÉNÉRALE - RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION D'AUTORISATION DES DÉPENSES

La secrétaire-trésorière adjointe dépose le rapport de la direction générale sur la délégation d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2014, pour le mois d'octobre, comme ici au long reproduit.

CM2014-11-302

5.3 AMÉLIORATION DE L'HABITAT - AUTORISATION À DÉBOURSER

ATTENDU que suite à la révision des processus et la décentralisation des activités de livraison des programmes de la Société d'habitation du Québec, la MRC de Coaticook, comme partenaire a maintenant une plus grande autonomie et plus de responsabilités ;

ATTENDU que le dossier P-1182016, dans le cadre du programme d'Adaptation de domicile offert par la Société d'habitation du Québec, fut analysé et jugé admissible ;

ATTENDU que le dossier P-1101144, dans le cadre du programme d'Adaptation de domicile offert par la Société d'habitation du Québec, fut analysé et jugé admissible, toutefois celui-ci entraîne des frais plus élevés qui sont également admissibles ;

ATTENDU que la MRC verse maintenant elle-même les montants de subvention aux bénéficiaires et entrepreneurs ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par le conseiller régional Gilbert Ferland

IL EST RÉSOLU d'autoriser le paiement des montants de subvention et la subvention additionnelle dans les dossiers précités du programme d'Adaptation de domicile offert par la Société d'habitation du Québec de même que les honoraires de l'inspecteur, Monsieur Pierre Laliberté dans ces dossiers.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION

5.4 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2015

CM2014-11-303

5.4.1 PARTIE I

ATTENDU que conformément à l'article 975 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), le conseil de la MRC de Coaticook doit préparer et adopter le budget de celle-ci pour l'exercice financier 2015 ;

ATTENDU que le budget comporte autant de parties qu'il y a de parties exercées par la MRC et constitue une partie l'ensemble des catégories de fonctions à l'égard desquelles les représentants des mêmes municipalités locales sont habilités à participer aux délibérations et au vote ;

ATTENDU que les parties du budget sont adoptées séparément ;

ATTENDU que la Partie «I» comprend les catégories de fonctions suivantes : *Aménagement, Législation, Projets spéciaux, Sécurité publique, Développement culturel, Centre de tri, Promotion économique, Collecte sélective, Abattage d'arbres et Évaluation* ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gilbert Ferland
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU d'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2015 de la Partie «I» d'un total de 4 721 475 \$ comme suit décrites :

- < pour la catégorie de fonctions «*Aménagement*», des dépenses, investissements et affectations non moins égales aux revenus et affectations d'un montant de 2 901 947 \$, comprenant la quote-part additionnelle à la Ville de Coaticook pour les travaux relatifs à l'écoulement des eaux ;
- < pour la catégorie de fonctions «*Législation*», des dépenses, investissements et affectations non moins égales aux revenus et affectations d'un montant de 65 152 \$;
- < pour la catégorie de fonctions «*Projets spéciaux*», des dépenses, investissements et affectations non moins égales aux revenus et affectations d'un montant de 114 998 \$;
- < pour la catégorie de fonctions «*Sécurité publique*», des dépenses, investissements et affectations non moins égales aux revenus et affectations d'un montant de 210 701 \$;
- < pour la catégorie de fonctions «*Développement culturel*», des dépenses, investissements et affectations non moins égales aux revenus et affectations d'un montant de 45 465 \$;
- < pour la catégorie de fonctions «*Centre de tri*», des dépenses, investissements et affectations non moins égales aux revenus et affectations d'un montant de 61 537 \$;
- < pour la catégorie de fonctions «*Promotion économique*», des dépenses, investissements et affectations non moins égales aux revenus et affectations d'un montant de 648 308 \$;
- < pour la catégorie de fonctions «*Collecte sélective*», des dépenses, investissements et affectations non moins égales aux revenus et affectations d'un montant de 359 664 \$;
- < pour la catégorie de fonctions «*Abattage d'arbres*», des dépenses, investissements et affectations non moins égales aux revenus et affectations d'un montant de 30 776 \$;
- < pour la catégorie de fonctions «*Évaluation*», des dépenses, investissements et affectations non moins égales aux revenus et affectations d'un montant de 282 927 \$.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION

CM2014-11-304

5.4.2 PARTIE II

ATTENDU que conformément à l'article 975 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), le conseil de la MRC de Coaticook doit préparer et adopter le budget de celle-ci pour l'exercice financier 2015 ;

ATTENDU que le budget comporte autant de parties qu'il y a de parties exercées par la MRC et constitue une partie l'ensemble des catégories de fonctions à l'égard desquelles les représentants des mêmes municipalités locales sont habilités à participer aux délibérations et au vote ;

ATTENDU que les parties du budget sont adoptées séparément ;

ATTENDU que la Partie «II» comprend la catégorie de fonctions suivante : *Plans et règlements* ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Vanasse
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau

IL EST RÉSOLU d'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2015 de la Partie «II» d'un total de 44 705 \$ comme suit décrites :

- < pour la catégorie de fonctions «*Plan et règlements*», des dépenses, investissements et affectations non moins égales aux revenus et affectations d'un montant de 44 705 \$.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	7,72		
Bernard Vanasse	7	41,79		
Martin Saindon	2	9,18		
Richard Belleville	1	3,88		
Réjean Masson	1	6,29		
Gérard Duteau	2	9,09		
Benoît Roy	1	6,36		
Henri Pariseau	1	1,32		
Bernard Marion	1	6,40		
Gilbert Ferland	2	7,97		
TOTAL	20/20	100%	0	0

ADOPTION

CM2014-11-305

5.4.3 PARTIE III

ATTENDU que conformément à l'article 975 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), le conseil de la MRC de Coaticook doit préparer et adopter le budget de celle-ci pour l'exercice financier 2015 ;

ATTENDU que le budget comporte autant de parties qu'il y a de parties exercées par la MRC et constitue une partie l'ensemble des catégories de fonctions à l'égard desquelles les représentants des mêmes municipalités locales sont habilités à participer aux délibérations et au vote ;

ATTENDU que les parties du budget sont adoptées séparément ;

ATTENDU que la Partie «III» comprend la catégorie de fonctions suivante :
Agent de loisirs ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Roy
APPUYÉE par le conseiller régional Gérald Duteau

IL EST RÉSOLU d'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2015 de la Partie «III» d'un total de 39 402 \$ comme suit décrites :

- < pour la catégorie de fonctions «*Agent de loisirs*», des dépenses, investissements et affectations non moins égales aux revenus et affectations d'un montant de 39 402 \$.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,24		
Bertrand Lamoureux	19	50,22		
Bernard Vanasse	7	17,51		
Martin Saindon	2	3,85		
Richard Belleville	1	1,63		
Réjean Masson	1	2,63		
Gérard Duteau	2	3,81		
Benoît Roy	1	2,67		
Henri Pariseau	1	0,55		
Bernard Marion	1	2,68		
Nathalie Dupuis	5	11,21		
TOTAL	42/42	100%	0	0

ADOPTION

CM2014-11-306

5.4.4 PARTIE IV

ATTENDU que conformément à l'article 975 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), le conseil de la MRC de Coaticook doit préparer et adopter le budget de celle-ci pour l'exercice financier 2015 ;

ATTENDU que le budget comporte autant de parties qu'il y a de parties exercées par la MRC et constitue une partie l'ensemble des catégories de fonctions à l'égard desquelles les représentants des mêmes municipalités locales sont habilités à participer aux délibérations et au vote ;

ATTENDU que les parties du budget sont adoptées séparément ;

ATTENDU que la Partie «IV» comprend les catégories de fonctions suivantes : *Fédération québécoise des municipalités (FQM)*, *Repères géodésiques*, *Vente pour taxes et Plastiques agricoles* ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par le conseiller régional Richard Belleville

IL EST RÉSOLU d'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2015 de la Partie «IV» d'un total de 130 127 \$ comme suit décrites :

- < pour la catégorie de fonctions «*Fédération québécoise des municipalités (FQM)*», des dépenses, investissements et affectations non moins égales aux revenus et affectations d'un montant de 32 383 \$;
- < pour la catégorie de fonctions «*Repères géodésiques*», des dépenses, investissements et affectations non moins égales aux revenus et affectations d'un montant de 8 446 \$;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- < pour la catégorie de fonctions «*Vente pour taxes*», des dépenses, investissements et affectations non moins égales aux revenus et affectations d'un montant de 40 000 \$;
- < pour la catégorie de fonctions «*Plastiques agricoles*», des dépenses, investissements et affectations non moins égales aux revenus et affectations d'un montant de 49 298 \$.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	6,09		
Bernard Vanasse	7	32,97		
Martin Saindon	2	7,25		
Richard Belleville	1	3,06		
Réjean Masson	1	4,96		
Gérard Duteau	2	7,17		
Benoît Roy	1	5,02		
Henri Pariseau	1	1,04		
Bernard Marion	1	5,05		
Gilbert Ferland	2	6,28		
Nathalie Dupuis	5	21,11		
TOTAL	25/25	100%	0	0

ADOPTION

CM2014-11-307

5.4.5 PARTIE V

ATTENDU que conformément à l'article 975 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), le conseil de la MRC de Coaticook doit préparer et adopter le budget de celle-ci pour l'exercice financier 2015 ;

ATTENDU que le budget comporte autant de parties qu'il y a de parties exercées par la MRC et constitue une partie l'ensemble des catégories de fonctions à l'égard desquelles les représentants des mêmes municipalités locales sont habilités à participer aux délibérations et au vote ;

ATTENDU que les parties du budget sont adoptées séparément ;

ATTENDU que la Partie «V» comprend la catégorie de fonctions suivante : *Diversification* ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Bertrand Lamoureux



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU d'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2015 de la Partie «V» d'un total de 24 455 \$ comme suit décrites :

< pour la catégorie de fonctions «*Diversification*», des dépenses, investissements et affectations non moins égales aux revenus et affectations d'un montant de 24 455 \$.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,31		
Bertrand Lamoureux	19	51,90		
Bernard Vanasse	7	17,62		
Martin Saindon	2	3,98		
Richard Belleville	1	1,67		
Gérard Duteau	2	3,98		
Benoît Roy	1	2,75		
Henri Pariseau	1	0,57		
Bernard Marion	1	2,69		
Nathalie Dupuis	5	11,53		
TOTAL	41/41	100%	0	0

ADOPTION

CM2014-11-308

5.4.6 PARTIE VI

ATTENDU que conformément à l'article 975 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), le conseil de la MRC de Coaticook doit préparer et adopter le budget de celle-ci pour l'exercice financier 2015 ;

ATTENDU que le budget comporte autant de parties qu'il y a de parties exercées par la MRC et constitue une partie l'ensemble des catégories de fonctions à l'égard desquelles les représentants des mêmes municipalités locales sont habilités à participer aux délibérations et au vote ;

ATTENDU que les parties du budget sont adoptées séparément ;

ATTENDU que la Partie «VI» comprend la catégorie de fonctions suivante : *Inspection Bâtiment et environnement* ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Richard Belleville
APPUYÉE par le conseiller régional Gérald Duteau



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU d'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2015 de la Partie «VI» d'un total de 70 838 \$ comme suit décrites :

< pour la catégorie de fonctions «*Inspection Bâtiment et environnement*», des dépenses, investissements et affectations non moins égales aux revenus et affectations d'un montant de 70 838 \$.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Martin Saindon	2	32,16		
Richard Belleville	1	13,59		
Gérard Duteau	2	31,84		
Bernard Marion	1	22,41		
TOTAL	6/6	100%	0	0

ADOPTION

CM2014-11-309

5.4.6 PARTIE VII

ATTENDU que conformément à l'article 975 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), le conseil de la MRC de Coaticook doit préparer et adopter le budget de celle-ci pour l'exercice financier 2015 ;

ATTENDU que le budget comporte autant de parties qu'il y a de parties exercées par la MRC et constitue une partie l'ensemble des catégories de fonctions à l'égard desquelles les représentants des mêmes municipalités locales sont habilités à participer aux délibérations et au vote ;

ATTENDU que les parties du budget sont adoptées séparément ;

ATTENDU que la Partie «VII» comprend la catégorie de fonctions suivante : *Protection contre les incendies* ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par le conseiller régional Martin Saindon

IL EST RÉSOLU d'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2015 de la Partie «VII» d'un total de 52 519 \$ comme suit décrites :

< pour la catégorie de fonctions «*Protection contre les incendies*», des dépenses, investissements et affectations non moins égales aux revenus et affectations d'un montant de 52 519 \$.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,77		
Bertrand Lamoureux	19	58,53		
Martin Saindon	2	4,48		
Richard Belleville	1	1,89		
Réjean Masson	1	3,07		
Gérard Duteau	2	4,44		
Benoît Roy	1	3,11		
Henri Pariseau	1	0,64		
Bernard Marion	1	3,13		
Gilbert Ferland	2	3,88		
Nathalie Dupuis	5	13,06		
TOTAL	37/37	100%	0	0

ADOPTION

CM2014-11-310

5.5 DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte les dépenses incompressibles pour un montant de 2 199 045 \$ pour différentes catégories de fonctions dans les parties «I», «II», «III», «IV», «VI» et «VII» des prévisions budgétaires 2015, comme ici au long reproduites ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Richard Belleville
APPUYÉE par le conseiller régional Martin Saindon

IL EST RÉSOLU d'approuver les dépenses telles que décrites à la présente pour l'exercice financier 2015 et, en conséquence, est requise l'émission du certificat de crédit disponible de la secrétaire-trésorière en date du 1^{er} janvier 2015.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION

CM2014-11-311

5.6 SUIVIS ET TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

ATTENDU que des revenus d'un montant de 10 041,18 \$ sont disponibles dans divers postes budgétaires au niveau de la catégorie de fonctions «*Aménagement*» pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2014 et devront être affectés au paiement de diverses dépenses ;

ATTENDU que des transferts budgétaires d'un montant de 60 \$ sont nécessaires dans divers postes budgétaires au sein de la catégorie de fonctions «*Développement culturel*» pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2014 afin de respecter divers engagements ;

ATTENDU que des transferts budgétaires d'un montant de 1 400 \$ sont nécessaires dans divers postes budgétaires au sein de la catégorie de fonctions «*Sécurité publique*» pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2014 afin de respecter divers engagements ;

ATTENDU que des transferts budgétaires d'un montant de 2 800 \$ sont nécessaires dans divers postes budgétaires au sein de la catégorie de fonctions «*Aménagement*» pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2014 afin de respecter divers engagements ;

ATTENDU que des transferts budgétaires d'un montant de 150 \$ sont nécessaires dans divers postes budgétaires au sein de la catégorie de fonctions «*Aménagement*» pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2014 afin de respecter divers engagements ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gérard Duteau
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU

< d'autoriser l'utilisation des revenus disponibles dans la catégorie de fonctions «*Aménagement*» et de procéder aux affectations de revenus aux postes ci-décrits jusqu'à concurrence dudit montant de 10 041,18 \$, pour le paiement de diverses dépenses, de la façon suivante :



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

<u>Département</u>			<u>Débit</u>	<u>Crédit</u>
Revenus	Recouvrement municipalités	01 23162 001	650,00 \$	
Aménagement	Entretien logiciel	02 61015 414		650,00 \$

Re : Inspection bâtiment et environnement

Revenus	Recouvrement autres	01 23410 100	1210,00 \$	
Aménagement	Dons, subvention et contribution	02 70290 970		1210,00 \$

Re : Aménagement

<u>Département</u>			<u>Débit</u>	<u>Crédit</u>
Revenus	Forêt Hereford (Fonds Tillotson)	01 23460 100	2231,18 \$	
Aménagement	Services prof. Mont Hereford	02 62103 410		2231,18 \$

Re : Aménagement

Revenus	Intérêts Banque	01 26101 000	5950,00 \$	
Administration générale – autres dépenses	Services informatiques	02 19001 414		1650,00 \$
Administration générale – autres dépenses	Autres frais	02 19001 499		1300,00 \$
Administration générale – autres dépenses	BND Opérations courantes	02 19301 690		500,00 \$
Administration générale – autres dépenses	Entretien édifice	02 19601 520		2500,00 \$
Re : Aménagement				
TOTAL			10041,18 \$	10041,18 \$

< d'autoriser les transferts budgétaires dans la catégorie de fonctions «*Développement culturel*» et de procéder aux affectations de revenus aux postes ci-décrits jusqu'à concurrence dudit montant de 60 \$, pour le paiement de diverses dépenses, de la façon suivante :

<u>Département</u>				
Revenus	Déplacement	02 70294 310	(60,00 \$)	
Aménagement	Cotisations et abonnement	02 70294 494		60,00 \$

< d'autoriser les transferts budgétaires dans la catégorie de fonctions «*Sécurité publique*» et de procéder aux affectations de revenus aux postes ci-décrits jusqu'à concurrence dudit montant de 1400 \$, pour le paiement de diverses dépenses, de la façon suivante :

<u>Département</u>				
Adm. générale – autres dépenses	Taxes municipales	02 19016 680	(900,00 \$)	
Adm. Générale - Législation	Perfectionnement	02 11007 454	(500,00 \$)	
Adm. Générale – Autres dépenses	Entretien intérieur	02 19016 521		1400,00 \$



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

< d'autoriser les transferts budgétaires dans la catégorie de fonctions «Aménagement» et de procéder aux affectations de revenus aux postes ci-dessus jusqu'à concurrence dudit montant de 2800 \$, pour le paiement de diverses dépenses, de la façon suivante :

Département

Hygiène du milieu	Information & Promotion	02 45401 341	(2300,00 \$)
- Mat. résiduelles			
Sec. Publique	Information & Promotion	02 22001 341	(500,00 \$)
Protection contre les incendies			
Adm. Générale - autres dépenses	Information & Promotion	02 19001 341	2800,00 \$

< d'autoriser les transferts budgétaires dans la catégorie de fonctions «Aménagement» et de procéder aux affectations de revenus aux postes ci-dessus jusqu'à concurrence dudit montant de 150 \$, pour le paiement de diverses dépenses, de la façon suivante :

Département

Adm. Générale - Greffe	Déplacements	02 14001 310	(150,00 \$)
Adm. Générale - Greffe	Services archivistes	02 14001 414	150,00 \$

< de requérir de la trésorerie les écritures comptables requises afin de donner plein effet à la présente résolution.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION



CM2014-11-312

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

**5.7 FONDS TILLOTSON POUR LA RÉGION DE COATICOOK
- FRAIS DE GESTION**

ATTENDU qu'un nouveau fonds fut créé soit le «Tillotson Coaticook Region Fund» ou le «Fonds Tillotson pour la région de Coaticook» grâce à la New Hampshire Charitable Foundation ;

ATTENDU que la MRC sert d'intermédiaire et de gestionnaire du fonds ;

ATTENDU qu'à ce titre elle percevra des honoraires de gestion de 5 % du montant annuel versé par la New Hampshire Charitable Foundation pour de l'aide financière *via* le «Fonds Tillotson de la région de Coaticook» ;

ATTENDU qu'un montant de 117 875 \$ fut accordé en bourse en 2014, jusqu'à maintenant ;

ATTENDU que cela représente une somme de 5 893,75 \$ pour les frais d'administration par la MRC pour l'année 2014 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Henri Pariseau
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU

- < d'autoriser l'envoi de l'État des revenus et dépenses pour l'exercice financier 2014 du «Fonds Tillotson pour la région de Coaticook» à la New Hampshire Charitable Foundation ;
- < de réclamer les honoraires de gestion pour l'exercice financier 2014.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2014-11-313

**5.8 TRAVAUX DE COURS D'EAU – RÈGLEMENT 5-009(2010)
– COMPTON**

ATTENDU que des travaux de stabilisation des berges ont été effectués sur la propriété immatriculée 0204 52 4598 à Compton ;

ATTENDU que cette portion de la rivière Coaticook est un cours d'eau réglementé en vertu du règlement 5-009 (2010) de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que les propriétaires et/ou ayants droit des lieux se sont engagés à payer la totalité des frais ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Martin Saindon
APPUYÉE par le conseiller régional Réjean Masson

IL EST RÉSOLU

- < d'accepter les dépenses reliées aux travaux d'aménagement des berges à Compton, au coût total avant toutes taxes de 6 932,41 \$ pour la propriété immatriculée 0204 52 4598 ;
- < d'affecter et d'engager le crédit net d'un montant total de 7 536,27 \$ à cet effet dans la catégorie de fonctions «*Aménagement, Hygiène du milieu – Cours d'eau, Surveillance-Travaux*» ;
- < de requérir de la trésorerie, le paiement de la facture et le traitement approprié pour leur recouvrement auprès de la municipalité de Compton, ainsi que des frais de gestion applicables en vertu de la résolution CM2011-09-310 ;
- < d'autoriser l'utilisation des revenus supplémentaires générés par la catégorie de fonctions «*Aménagement, recouvrement mun- surveillance travaux*» au remboursement de ladite dépense, et ce, jusqu'à concurrence desdits revenus supplémentaires.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION

CM2014-11-314

5.9 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION CM2014-10-271 – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2015 - CLD

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2014-10-271, le conseil de la MRC a adopté les prévisions budgétaires 2015 du CLD de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que le gouvernement du Québec a signé, le 5 novembre dernier, un pacte fiscal transitoire concernant les transferts financiers aux municipalités pour 2015 et une nouvelle gouvernance régionale qui prévoit une réduction des transferts financiers aux organismes municipaux en 2015 de l'ordre de 300 millions de dollars ;

ATTENDU que de ce 300 millions de dollars, une réduction de 40 millions de dollars des transferts financiers concerne directement les transferts destinés aux CLD, ce qui signifie une réduction de près de 165 000\$ dans le cas de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU le projet de loi n° 28 présenté à l'Assemblée nationale le 26 novembre 2014 contient des modifications législatives qui prévoient la suppression de l'obligation pour les MRC de confier l'exercice de leur compétence en matière de développement local, incluant le soutien à l'entrepreneuriat, à des centres locaux de développement (CLD), donc la possibilité pour les MRC d'exercer elles-mêmes les compétences en matière de développement économique local et de soutien financier sous forme de prêt ou de garantie de prêt ;

ATTENDU que les MRC pourraient dans l'exercice de leurs compétences en matière de développement local et régional, déroger à la *Loi sur l'interdiction de subventions municipales* (L.R.Q., c. I-15) ;

ATTENDU que le pacte fiscal transitoire ne fournit aucun détail relativement au nouveau programme de soutien au développement des territoires (PSDT) qui sera mis en place au cours de l'année 2015 à l'exception qu'il devra être géré par les MRC ;

ATTENDU la réflexion amorcée par le conseil de la MRC quant à l'avenir du CLD de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU qu'il est opportun de modifier la résolution CM2014-10-271 afin de maintenir le budget alloué au soutien du développement économique local au montant de 288 056 \$, comme en 2014 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par le conseiller régional Martin Saindon



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU

- < d'abroger la résolution CM2014-10-271 afin tenir compte du pacte fiscal transitoire concernant les transferts financiers aux municipalités pour 2015 et de la nouvelle gouvernance régionale qui prévoit une réduction des transferts financiers aux organismes municipaux en 2015 de l'ordre de 300 millions de dollars ;
- < de maintenir la contribution financière des municipalités locales de la MRC de Coaticook à la promotion et au développement économique pour l'exercice financier 2015 au montant total de 288 056 \$ et d'approprier un montant de 14 755 \$ à même le surplus accumulé du CLD afin que les prévisions budgétaires 2015 du CLD soient équilibrées ;
- < de faire parvenir une copie de la présente résolution au CLD de la MRC de Coaticook.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION

6.0 AMÉNAGEMENT - DÉVELOPPEMENT - ENVIRONNEMENT

6.1 BUREAU DES DÉLÉGUÉS - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA MRC

ATTENDU que conformément à l'article 129 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)* le conseil doit nommer, parmi ses membres, les délégués, au nombre de trois (3) ;

CM2014-11-315



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le préfet est d'office, un des délégués ;

ATTENDU qu'il est loisible au conseil de nommer, parmi ses membres, un substitut à chacun des trois délégués ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Vanasse
APPUYÉE par le conseiller régional Martin Saindon

IL EST RÉSOLU de nommer les personnes suivantes, au bureau des délégués, soient :

Délégués	Substituts
Monsieur Jacques Madore (Préfet) Maire de Saint-Malo	Monsieur Réjean Masson Maire de Martinville
Monsieur Gilbert Ferland Maire de Stanstead-Est	Monsieur Johnny Pizar Maire de Barnston-Ouest
Madame Nathalie Dupuis Mairesse de Waterville	Monsieur Bernard Vanasse Maire de Compton

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION



CM2014-11-316

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

6.2. DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS À ÊTRE APPORTÉES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE COATICOOK SUITE À L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 6-23.32

ATTENDU que le conseil prend en compte le document indiquant la nature des modifications à être apportées aux règlements d'urbanisme des municipalités locales, suite à l'entrée en vigueur de la modification 6-23.32 au schéma d'aménagement révisé et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Richard Belleville
APPUYÉE par le conseiller régional Réjean Masson

IL EST RÉSOLU d'adopter le document indiquant la nature des modifications du schéma d'aménagement révisé tel que pris en compte par ce conseil, soit :

«DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS À ÊTRE APPORTÉES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE COATICOOK À LA SUITE DE L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NO. 6-23.32

En vertu du deuxième alinéa de l'article 48 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), lors de l'adoption d'un projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement, le conseil de la MRC doit adopter un document indiquant la nature des modifications qu'une municipalité devra apporter à sa réglementation d'urbanisme, advenant la modification du schéma d'aménagement.

Suite à l'entrée en vigueur du règlement n° 6-23.32 modifiant le schéma d'aménagement révisé, la municipalité de Dixville devra modifier sa réglementation d'urbanisme afin de permettre la vente et l'entreposage de pneus agricoles sur les lots 15C-P et 16A-P du rang 6 du cadastre du canton de Barford, Circonscription foncière de Coaticook, dans les affectations «R-1» (rurale) et «Rr-1» (rurale restreinte) de la MRC de Coaticook.

Les autres municipalités de la MRC de Coaticook ne sont pas affectées par cette modification.».

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION

CM2014-11-317

6.3 DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS À ÊTRE APPORTÉES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE COATICOOK SUITE À L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 6-23.33

ATTENDU que le conseil prend en compte le document indiquant la nature des modifications à être apportées aux règlements d'urbanisme des municipalités locales, suite à l'entrée en vigueur de la modification 6-23.33 au schéma d'aménagement révisé et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gérard Duteau
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau

IL EST RÉSOLU d'adopter le document indiquant la nature des modifications du schéma d'aménagement révisé tel que pris en compte par ce conseil, soit :

«DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS À ÊTRE APPORTÉES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE COATICOOK À LA SUITE DE L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NO. 6-23.33

En vertu du deuxième alinéa de l'article 48 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), lors de l'adoption d'un projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement, le conseil de la MRC doit adopter un document indiquant la nature des modifications qu'une municipalité devra apporter à sa réglementation d'urbanisme, advenant la modification du schéma d'aménagement.

Suite à l'entrée en vigueur du règlement n° 6-23.33 modifiant le schéma d'aménagement révisé, la municipalité de Barnston-Ouest devra modifier sa réglementation d'urbanisme afin de remplacer ses périmètres urbains secondaires et les affectations restreintes, et ce, conformément au Schéma d'aménagement de la MRC de Coaticook.

Les autres municipalités de la MRC de Coaticook ne sont pas affectées par cette modification.».



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION

6.4 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT - PRÉSENTATION

L'aménagiste Philippe Brault et la chargée de projet en ressources naturelles Marie-Claude Bernard présentent l'état d'avancement du schéma d'aménagement et de développement, soit la 3^e génération du schéma et les différentes sections. Un calendrier comprenant les différentes étapes est également présenté au conseil de la MRC. Les élus sont invités à faire part de leurs commentaires à Philippe et/ou Marie-Claude.

CM2014-11-318

6.5 DEMANDE DE PROLONGATION DE DÉLAI - RÉVISION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

ATTENDU que le Schéma d'aménagement révisé de la MRC de Coaticook est en vigueur depuis le 22 juin 2000 ;

ATTENDU que le Schéma fut modifié à 32 reprises depuis son entrée en vigueur ;

ATTENDU qu'une nouvelle modification est en cours ;

ATTENDU que la MRC a amorcé la révision de son schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) ;

ATTENDU que plusieurs aménagistes se sont succédé depuis l'adoption du document sur les objets de la prochaine révision de son schéma d'aménagement (DOR) ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU qu'un peu plus de la moitié du nouveau schéma est rédigé ;

ATTENDU en vertu de l'article 239 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, de sa propre initiative ou à la demande d'une MRC, peut prolonger le délai prescrit par la Loi pour l'adoption d'un nouveau schéma d'aménagement et de développement ;

ATTENDU que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire peut alors fixer un nouveau délai selon les conditions qu'il détermine ;

ATTENDU que l'état d'avancement du SADD a été présenté au conseil ;

ATTENDU que l'état d'avancement du SADD a été présenté il y a quelques mois au représentant de tous les ministères impliqués et que la MRC est en constante communication depuis ce temps avec ces derniers ;

ATTENDU que l'adoption du projet de règlement de schéma d'aménagement et de développement est prévue à l'automne 2015, selon le nouvel échéancier proposé ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Martin Saindon

IL EST RÉSOLU de demander de nouveau au Ministre des affaires municipales et de l'Occupation du territoire une prolongation de délai minimale, jusqu'au 31 décembre 2015, en vertu de l'article 239 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, pour que le conseil de la MRC de Coaticook procède à l'adoption du projet de règlement de schéma d'aménagement et de développement.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2014-11-319

6.6 PLAN DE TRANSPORT – PRÉSENTATION SOMMAIRE

ATTENDU que les MRC ont la responsabilité de l'élaboration d'un projet de transport collectif ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook a transmis au ministre des Transports, une demande d'aide financière de 100 000 \$ pour exploiter un service de transport collectif sur son territoire ;

ATTENDU qu'en vertu des modalités d'application du Programme d'aide gouvernementale à l'amélioration des services en transport collectif, l'aide financière peut être bonifiée d'un montant additionnel de 25 000 \$ si la MRC soumet un plan de développement en transport collectif d'ici le 31 décembre ;

ATTENDU que le conseil de la MRC prend en compte un Plan de développement en transport collectif pour la MRC de Coaticook et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU d'adopter le Plan de développement en transport collectif pour la MRC de Coaticook tel que soumis et de le transmettre au ministre des Transports dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale à l'amélioration des services en transport collectif.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2014-11-320

6.7 ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2015-2017

ATTENDU que la MRC a signé une entente de développement culturel avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine pour 2011-2014 ;

ATTENDU que l'objectif du ministère est d'instrumenter la MRC pour l'aider à sensibiliser et à développer les compétences des milieux face à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine, dont les éléments sont des composantes structurantes et identitaires fortes ;

ATTENDU que cette entente est assortie d'une enveloppe budgétaire ;

ATTENDU que le conseil de la MRC prend en compte une proposition d'entente avec le ministère de la Culture et des Communications et en fait sien comme si au long reproduit ;

ATTENDU que cette proposition d'entente dresse les orientations et axes d'interventions du ministère de la Culture et des Communications ainsi que les actions que la MRC devra entreprendre ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Vanasse

IL EST RÉSOLU

- < d'accepter la proposition d'entente de développement culturel, telle que présentée ;
- < d'autoriser la direction générale à signer une nouvelle entente de développement culturel 2015-2017 avec le ministère de la Culture et des Communications ;
- < de transmettre une copie de la présente résolution au ministère.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION

7.0 AVIS DE MOTION

7.1 RÈGLEMENT CONCERNANT LES MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA QUOTE-PART DES DÉPENSES DE LA PARTIE «I» DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2015 ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS LOCALES ET DISPENSE DE LECTURE

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller régional Gilbert Ferland qu'à une prochaine session de ce conseil, un règlement ayant pour objet d'établir les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «I» de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2015 et de leur paiement par les municipalités locales, sera présenté au conseil de la MRC. La Partie «I» contient les catégories de fonctions suivantes : *Aménagement, Législation, Projets spéciaux, Sécurité publique, Développement culturel, Centre de tri, Promotion économique, Collecte sélective, Abattage d'arbres et Évaluation.* **Dispense de lecture est également demandée compte tenu que chaque membre du conseil a reçu, à même l'avis de convocation, copie du projet de règlement.**

7.2 RÈGLEMENT CONCERNANT LES MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA QUOTE-PART DES DÉPENSES DE LA PARTIE «II» DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2015 ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS LOCALES ET DISPENSE DE LECTURE

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller régional Johnny Pizar qu'à une prochaine session de ce conseil, un règlement ayant pour objet d'établir les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «II» de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2015 et de leur paiement par les municipalités locales, sera présenté au conseil de la MRC. La Partie «II» contient la catégorie de fonctions suivante : *Plan et règlements.* **Dispense de lecture est également demandée compte tenu que chaque membre du conseil a reçu, à même l'avis de convocation, copie du projet de règlement.**



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

7.3 RÈGLEMENT CONCERNANT LES MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA QUOTE-PART DES DÉPENSES DE LA PARTIE «III» DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2015 ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS LOCALES ET DISPENSE DE LECTURE

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller régional Martin Saindon qu'à une prochaine session de ce conseil, un règlement ayant pour objet d'établir les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «III» de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2015 et de leur paiement par les municipalités locales, sera présenté au conseil de la MRC. La Partie «III» contient la catégorie de fonctions suivante : *Agent de loisirs*. **Dispense de lecture est également demandée compte tenu que chaque membre du conseil a reçu, à même l'avis de convocation, copie du projet de règlement.**

7.4 RÈGLEMENT CONCERNANT LES MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA QUOTE-PART DES DÉPENSES DE LA PARTIE «IV» DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2015 ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS LOCALES ET DISPENSE DE LECTURE

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller régional Richard Belleville qu'à une prochaine session de ce conseil, un règlement ayant pour objet d'établir les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «IV» de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2015 et de leur paiement par les municipalités locales, sera présenté au conseil de la MRC. La Partie «IV» contient les catégories de fonctions suivantes : *Fédération québécoise des municipalités (FQM), Repères géodésiques, Vente pour taxes et Plastiques agricoles*. **Dispense de lecture est également demandée compte tenu que chaque membre du conseil a reçu, à même l'avis de convocation, copie du projet de règlement.**

7.5 RÈGLEMENT CONCERNANT LES MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA QUOTE-PART DES DÉPENSES DE LA PARTIE «VII» DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2015 ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS LOCALES ET DISPENSE DE LECTURE

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller régional Réjean Masson qu'à une prochaine session de ce conseil, un règlement ayant pour objet d'établir les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «VII» de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2015 et de leur paiement par les municipalités locales, sera présenté au conseil de la MRC. La Partie «VII» contient la catégorie de fonctions suivantes : *Incendie*. **Dispense de lecture est également demandée compte tenu que chaque membre du conseil a reçu, à même l'avis de convocation, copie du projet de règlement.**



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

7.6 RÈGLEMENT DÉLÉGUANT À LA DIRECTION GÉNÉRALE LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS EN CONSÉQUENCE AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2015 ET DISPENSE DE LECTURE

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère régionale Nathalie Dupuis qu'à une prochaine session de ce conseil, un règlement ayant pour objet de déléguer à la direction générale le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2015, sera présenté au conseil de la MRC. **Dispense de lecture est également demandée compte tenu que chaque membre du conseil a reçu, à même l'avis de convocation, copie du projet de règlement.**

7.7 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 6-23 CONCERNANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK ET DISPENSE DE LECTURE

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère régionale Nathalie Dupuis qu'à une prochaine session de ce conseil, un règlement ayant pour objet de modifier le Schéma d'aménagement révisé de la MRC de Coaticook sera présenté au conseil de la MRC afin de modifier les périmètres secondaires du territoire de la municipalité de Barnston-Ouest notamment afin d'y intégrer l'exclusion de la zone agricole permanente accordée par la CPTAQ aux termes de la décision 401836 rendue le 20 août 2014. **Dispense de lecture est également demandée compte tenu que chaque membre du conseil a reçu, à même l'avis de convocation, copie du projet de règlement.**

7.8 RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX AUX ABORDS DU RUISSEAU PRATT ET CONCERNANT LES MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA QUOTE-PART DES DÉPENSES DE LA PARTIE «VIII» DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2015 ET DE LEUR PAIEMENT PAR LA VILLE DE COATICOOK ET DISPENSE DE LECTURE

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller régional Bernard Vanasse qu'à une prochaine session de ce conseil, un règlement ayant pour objet de décréter des travaux d'aménagement aux abords du ruisseau Pratt à Coaticook et d'établir les modalités de l'établissement de la quote-part additionnelle des dépenses de la Partie «I» de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2015 et de leur paiement par la Ville de Coaticook, sera présenté au conseil de la MRC. **Dispense de lecture est également demandée compte tenu que chaque membre du conseil a reçu, à même l'avis de convocation, copie du projet de règlement.**



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

8.0 RÈGLEMENTS

CM2014-11-321

8.1 RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DES MUNICIPALITÉS LOCALES DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK À LA PROMOTION ET AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2015

ATTENDU que le conseil prend en compte le règlement numéro 3-053 (2014) «*Règlement établissant la contribution financière des municipalités locales de la Municipalité régionale de comté de Coaticook à la promotion et au développement économique pour l'exercice financier 2015*» et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 15 octobre 2014 ;

ATTENDU qu'une dispense de lecture fut demandée lors de l'avis de motion, le présent règlement ayant été remis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook ;

ATTENDU que la secrétaire rappelle l'objet du règlement soit l'établissement du soutien financier accordé au Centre local de développement (CLD) de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2015 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Martin Saindon
APPUYÉE par le conseiller régional Bertrand Lamoureux

IL EST RÉSOLU

- < d'approuver et adopter le règlement 3-053 (2014) «*Règlement établissant la contribution financière des municipalités locales de la Municipalité régionale de comté de Coaticook à la promotion et au développement économiques pour l'exercice financier 2015*» tel que présenté ;
- < d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 3-053 (2014), et en conséquence, signé par le préfet et le secrétaire-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION

CM2014-11-322

8.2 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 6-23 CONCERNANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK (DIXVILLE)

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook peut modifier son schéma d'aménagement suivant le processus établi par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q, c. A-19.1)* ;

ATTENDU qu'un tel processus commence par l'adoption d'un projet de règlement et en spécifiant la fonction de la commission d'aménagement, l'endroit et l'heure d'au moins une assemblée de consultation sur le territoire de la MRC ;

ATTENDU qu'un avis public à cet effet fut affiché et publié dans le journal local ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 15 octobre 2014 ;

ATTENDU qu'une assemblée de consultation publique a eu lieu le 24 novembre 2014 et que personne ne s'est objecté ;

ATTENDU que le présent règlement fut remis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook lors de la convocation de l'assemblée du 15 octobre 2014 ;

ATTENDU que ce projet de règlement a pour but de permettre la vente et l'entreposage de pneus agricoles sur les lots 15C-P et 16A-P du rang 6 du cadastre du canton de Barford, Circonscription foncière de Coaticook, dans les affectations «R-1» (rurale) et «Rr-1» (rurale restreinte) de la MRC de Coaticook, en la municipalité de Dixville ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau

IL EST RÉSOLU

< d'adopter le règlement numéro 6-23.32 modifiant le règlement numéro 6-23 concernant le schéma d'aménagement révisé sur le territoire de la MRC de Coaticook, comme ici au long reproduit et tel que présenté ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

< d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 6-23.32 et en conséquence, signé par le préfet et le secrétaire-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION

CM2014-11-323

8.3 PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 6-23 CONCERNANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK (BARNSTON-OUEST) ET DEMANDE D'AVIS DU MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook peut modifier son schéma d'aménagement suivant le processus établi par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) ;

ATTENDU qu'un tel processus commence par l'adoption d'un projet de règlement et en spécifiant la fonction de la commission d'aménagement, l'endroit et l'heure d'au moins une assemblée de consultation sur le territoire de la MRC ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 26 novembre 2014 ;

ATTENDU qu'une dispense de lecture fut demandée puisque le présent règlement fut remis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook lors de la convocation de la réunion du conseil du 26 novembre 2014 ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que ce projet de règlement a pour but de modifier les périmètres secondaires du territoire de la municipalité de Barnston-Ouest notamment afin d'y intégrer l'exclusion de la zone agricole permanente accordée par la CPTAQ aux termes de la décision 401836 rendue le 20 août 2014 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Réjean Masson

IL EST RÉSOLU

- < de former la commission de consultation publique des personnes suivantes : Messieurs Bertrand Lamoureux, Richard Belleville, Bernard Marion, Réjean Masson et Jacques Madore ;
- < de tenir une consultation publique le 19 janvier 2015, à 11h00, à la salle Wallace de la MRC de Coaticook ;
- < d'adopter le **projet** de règlement numéro 6-23.33 modifiant le règlement numéro 6-23 concernant le schéma d'aménagement révisé sur le territoire de la MRC de Coaticook, tel que présenté.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2014-11-324

8.4 DEMANDE D'AVIS - ARTICLE 50 DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook peut modifier son schéma d'aménagement suivant le processus établi par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) ;

ATTENDU qu'un tel processus commence par l'adoption d'un projet de règlement ;

ATTENDU qu'un projet du règlement 6-23.33 ayant pour but de modifier les périmètres secondaires du territoire de la municipalité de Barnston-Ouest notamment afin d'y intégrer l'exclusion de la zone agricole permanente accordée par la CPTAQ aux termes de la décision 401836 rendue le 20 août 2014, fut adopté le 26 novembre 2014 ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil de la MRC peut demander au ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire son avis sur la modification proposée ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Marion
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau

IL EST RÉSOLU

- < de demander au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'occupation du territoire son avis sur le projet de modification 6-23.33 ayant pour but de modifier le périmètre urbain du territoire de la municipalité de Barnston-Ouest et ce, conformément aux dispositions de l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;
- < de faire parvenir une copie de la présente résolution à la municipalité de Barnston-Ouest.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION

9.0 AUTRES AFFAIRES

9.1 PACTE RURAL

CM2014-11-325

**9.1.1 MODIFICATION DU PROJET DE SURFACE
MULTIFONCTIONNELLE - COMITÉ DES LOISIRS DE
SAINT-MALO**

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook a accordé une aide financière provenant du Pacte rural au Comité des Loisirs de Saint-Malo pour l'aménagement d'une surface multifonctionnelle ;

ATTENDU que le coût initial du projet était de 114 000 \$ et la contribution du Pacte rural de 8,77 %, pour un montant de 10 000 \$;

ATTENDU que le long délai entre la préparation du projet (estimation) et la réalisation (approbation du MELS) a entraîné des coûts plus importants que prévu ;

ATTENDU que le comité a donc aménagé la surface, mais d'autres éléments du projet n'ont pu être réalisés ;

ATTENDU que le coût final est de 118 627 \$;

ATTENDU que le Comité des Loisirs de Saint-Malo souhaite le maintien du montant accordé à son projet par le Pacte rural ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Richard Belleville
APPUYÉE par le conseiller régional Gérald Duteau

IL EST RÉSOLU

- < de maintenir l'aide financière du pacte rural accordée au Comité des Loisirs de Saint-Malo pour l'aménagement d'une surface multifonctionnelle ;
- < de confier le mandat à la direction générale de modifier par un addenda à cet effet, tout en maintenant le montant d'aide à 10 000 \$;
- < d'autoriser le directeur général et le préfet à signer ledit addenda au nom de la MRC ;
- < d'autoriser la comptabilité à verser le solde de l'aide financière prévue au protocole ainsi modifié, lorsque les pièces justificatives auront été transmises.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION

CM2014-11-326

9.1.2 RÉPARTITION DE L'ENVELOPPE 2015

ATTENDU qu'il est opportun de répartir l'enveloppe financière 2015-2016 du Pacte rural de 247 842 \$ afin de réserver un certain montant aux projets des municipalités locales et aux projets territoriaux ;

ATTENDU que le conseil prend en compte une proposition de répartition tenant compte de l'indice de dévitalisation, de la population et d'un montant minimal par municipalité, qui est la même que pour la dernière année et en fait sienne comme ici au long reproduite ;

ATTENDU qu'il est possible de recalculer en fonction du nouveau décret de population qui sera disponible en janvier 2015 ou de maintenir le *statuquo* ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bertrand Lamoureux
APPUYÉE par le conseiller régional Gérard Duteau

IL EST RÉSOLU

< d'approuver tel que soumise, la répartition de l'enveloppe financière 2015-2016 du Pacte rural, en gardant le *statuquo*, soit la même répartition que 2014-2015, soit :



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Mun	Facteur (Indice dévalorisé)	Pop	Pop ajustée	Pop ajustée X 3,20 \$ A	Montant de base 21 % B	Total A + B
BAO	2	597	1 194	3 818 \$	4 350 \$	8 168 \$
COA	2	9 265	18 530	59 257 \$	4 350 \$	63 607 \$
COM	2	3 230	3 460	20 658 \$	4 350 \$	25 008 \$
DIX	2	710	1 420	4 541 \$	4 350 \$	8 891 \$
EAH	1	300	300	959 \$	4 350 \$	5 309 \$
MAR	2	486	972	3 108 \$	4 350 \$	7 458 \$
STH	2	703	1 406	4 496 \$	4 350 \$	8 846 \$
STM	2	492	984	3 147 \$	4 350 \$	7 497 \$
STV	3	102	306	979 \$	4 350 \$	5 329 \$
STE	2	495	990	3 166 \$	4 350 \$	7 516 \$
STA	2	615	1 230	3 933 \$	4 350 \$	8 283 \$
WAT	2	2 068	4 136	13 226 \$	4 350 \$	17 576 \$
Territorial (30 % de l'enveloppe)						74 353 \$
Total		19 063	37 928	121 289 \$	52 200 \$	247 842 \$

< de faire parvenir une copie de la présente résolution aux municipalités locales pour information.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION

CM2014-11-327

9.1.3 PROJETS LOCAUX

ATTENDU que trois (3) projets locaux ont fait l'objet d'une présentation pour une aide financière du Pacte rural ;

ATTENDU que chacun des projets fut analysé par le comité d'analyse ;

ATTENDU que le comité d'analyse a transmis une copie des rapports d'analyse et de ses recommandations au conseil de la MRC ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bertrand Lamoureux
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU

- < d'entériner les projets présentés et accorder l'aide financière d'un montant total de 57 497 \$ comme ci-après décrite :

Projets locaux	
Aménagement de la cour d'école de l'École Gendreau	10 000 \$ Coaticook
Création de logements adaptés – Habitations Hestia	40 000 \$ Coaticook
Éclairage de la patinoire – Comité des Loisirs de Saint-Malo	7 497 \$ Saint-Malo
Total projets locaux	57 497 \$

- < de requérir de la direction générale la préparation d'un protocole à convenir entre la MRC et chacun des promoteurs des projets retenus pour une aide financière dans le cadre du Pacte rural ;
- < d'autoriser le préfet et le secrétaire-trésorier à signer lesdits protocoles au nom de la MRC ;
- < d'autoriser la comptabilité à verser les montants d'aide financière selon les conditions des protocoles.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2014-11-328

9.1.4 PROJETS TERRITORIAUX

ATTENDU que six (6) projets territoriaux ont fait l'objet d'une présentation pour une aide financière du Pacte rural ;

ATTENDU que chacun des projets fut analysé par le comité d'analyse ;

ATTENDU que le comité d'analyse a transmis une copie des rapports d'analyse et de ses recommandations au conseil de la MRC ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU

< d'entériner les projets territoriaux présentés et accorder l'aide financière d'un montant total de 40 178 \$ comme ci-après décrite :

Projets territoriaux	
TerraMiam – Univers agroalimentaire éducatif (Jeunes Pousses)	12 178 \$
Radio toujours présente (Radio coopérative de Coaticook)	10 000 \$
Achat d'équipements techniques (École la Frontalière)	15 000 \$
Guide des lieux accessibles (APH de la MRC de Coaticook)	3 000 \$
Total projets territoriaux	40 178 \$

< de requérir de la direction générale la préparation d'un protocole à convenir entre la MRC et les promoteurs des projets retenus pour une aide financière dans le cadre du Pacte rural, en tenant compte des recommandations du comité ;

< d'autoriser le préfet et le secrétaire-trésorier à signer lesdits protocoles au nom de la MRC ;

< d'autoriser la comptabilité à verser les montants d'aide financière selon les conditions desdits protocoles.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13	19	48,59
Bertrand Lamoureux				
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	25/44	51,41%	19/44	48,59%

ADOPTION à la double majorité des voix et des votes

CM2014-11-329

9.2 GESTION DU PERSONNEL – REMPLACEMENT DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT EN LOISIRS – CONGÉ DE MATERNITÉ

ATTENDU qu'il est opportun de procéder au remplacement temporaire de l'agente de développement en loisirs à l'approche de son congé de maternité ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par le conseiller régional Martin Saindon

IL EST RÉSOLU

- < de confier le mandat à la direction générale de procéder à un appel de candidature pour un remplacement temporaire d'une durée pouvant aller jusqu'à 12 mois à la fonction d' «agente de développement en loisirs» ;
- < d'autoriser la direction générale à mettre de l'avant le processus d'embauche et à négocier les conditions d'embauche du candidat qui sera retenu, l'engagement et la rémunération du candidat retenu devant faire l'objet d'une résolution du comité administratif ou du conseil de la MRC.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION

CM2014-11-330

9.3 COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE – RENOUELEMENT DE MANDAT

ATTENDU qu'aux termes du règlement 2-306 (*Règlement instituant un comité consultatif agricole au sein de la MRC de Coaticook et déterminant sa composition et ses règles de fonctionnement*), la durée du mandat des membres est de deux (2) ans ;

ATTENDU que ledit mandat est renouvelable ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gérard Duteau
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau

IL EST RÉSOLU de renouveler le mandat pour une période de 2 ans de messieurs Philip Stirnimann et Donald Madore à titre de représentant des producteurs agricoles et de Sylvie Viau à titre de représentante des conseils locaux.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

9.4 CALENDRIER DES SESSIONS 2015

CM2014-11-331

9.4.1 CONSEIL DE LA MRC

ATTENDU que suite à la sanction de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale* (L.Q., 2008, c. 18), le 12 juin 2008, le conseil doit établir par résolution un calendrier des séances ordinaires pour l'année suivante ;

ATTENDU qu'un avis public du calendrier doit être donné par la suite ;

ATTENDU que le calendrier peut être modifié par le conseil, par un nouvel avis public et une résolution à cet effet ;

ATTENDU que le conseil prend en compte le projet de calendrier pour l'année 2015 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bertrand Lamoureux
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU

< d'accepter le calendrier, tel que proposé et ainsi les sessions ordinaires du conseil de la MRC de Coaticook, pour l'année 2015 se tiendront le :

Calendrier des sessions régulières du conseil en 2015	
Janvier	21 janvier à 19h30
Février	18 février à 19h30
Mars	18 mars à 19h30
Avril	15 avril à 19h30
Mai	20 mai à 19h30
Juin	17 juin à 19h30
Juillet	
Août	19 août à 19h30
Septembre	16 septembre à 19h30
Octobre	21 octobre à 19h30
Novembre	25 novembre à 19h30
Décembre	

< de procéder à la publication dudit calendrier par avis public conformément à la loi.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION

CM2014-11-332

9.4.2 COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRC

ATTENDU que suite à la sanction de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale* (L.Q., 2008, c. 18), le 12 juin 2008, le conseil doit établir par résolution un calendrier des séances ordinaires pour l'année suivante ;

ATTENDU qu'un avis public du calendrier doit être donné par la suite ;

ATTENDU que le calendrier peut être modifié par le conseil, par un nouvel avis public et une résolution à cet effet ;

ATTENDU que le comité administratif s'étant fait déléguer certains pouvoirs du conseil, les mêmes obligations sont applicables pour la publication de ses séances ordinaires ;

ATTENDU que le conseil prend en compte le projet de calendrier du comité administratif pour l'année 2015 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau

IL EST RÉSOLU

< d'accepter le calendrier, tel que proposé et ainsi les sessions ordinaires du comité administratif de la MRC de Coaticook, pour l'année 2015 se tiendront les lundis :



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Calendrier des sessions régulières du conseil en 2015	
Janvier	19 janvier à 11h00
Février	16 février à 11h00
Mars	16 mars à 11h00
Avril	13 avril à 11h00
Mai	11 mai à 11h00
Juin	15 juin à 11h00
Juillet	
Août	17 août à 11h00
Septembre	14 septembre à 11h00
Octobre	19 octobre à 11h00
Novembre	23 novembre à 11h00
Décembre	

< de procéder à la publication dudit calendrier par avis public conformément à la loi.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

10.0 COMPTE RENDU ET PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS

10.1 PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 24 NOVEMBRE 2014

La secrétaire dépose le procès-verbal du Comité administratif du 24 novembre 2014.

10.2 COMPTE-RENDU DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DU 15 OCTOBRE 2014

La secrétaire dépose le compte-rendu du Comité de Sécurité publique du 15 octobre 2014.

10.3 COMPTE-RENDU DU COMITÉ RÉGIONAL DE DIVERSIFICATION DU 12 NOVEMBRE 2014

La secrétaire dépose le compte-rendu du Comité régional de diversification du 12 novembre 2014

10.4 COMPTE-RENDU DU COMITÉ DE GESTION DE L'EAU DU 30 OCTOBRE 2014

La secrétaire dépose le compte-rendu du Comité de gestion de l'eau du 30 octobre 2014

11.0 RECOMMANDATIONS

11.1 COMITÉ ADMINISTRATIF DU 24 NOVEMBRE 2014

CM2014-11-333

11.1.1 MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE ET MRC DE ROUVILLE – PROJET DE LOI 195 – LOI MODIFIANT LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES AFIN DE PERMETTRE AUX MRC D'EXÉCUTER CERTAINS TRAVAUX SANS DÉLAI (EN SITUATION D'URGENCE)

ATTENDU que la MRC de la Nouvelle-Beauce sollicite l'appui de la MRC de Coaticook dans ses démarches auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques afin de soustraire les MRC et les municipalités locales à l'application du *Règlement d'application de la Loi sur la qualité de l'environnement (Q.2, r.3)* lorsque ces dernières réalisent des travaux d'enlèvement d'obstruction en vertu de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales* et de préciser les notions d'urgence en trouvant un mode opératoire pour les instances municipales ;

ATTENDU que les MRC, avant de procéder à des travaux d'urgence dans le cadre de leur compétence exclusive dévolue par la *Loi sur les compétences municipales*, doivent être assurées de la légitimité de tels travaux et des exigences relatives aux autorisations requises de la part du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que les jugements suivants : [(2012 QCCS 1427, Cour Supérieure, 2 mars 2012), (2012 QCCS 5859, Cour Supérieure, 29 octobre 2012) et (2014 QCCA 1099, Cour d'Appel, 30 mai 2014)] concernant la MRC de La Nouvelle-Beauce ont eu pour effet de créer de la confusion et de l'incertitude relativement à la nécessité d'obtenir un certificat d'autorisation de la part du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) lors d'interventions décrétées dans un cours d'eau en situation d'urgence ;

ATTENDU qu'il est constaté une incompatibilité entre les exigences faites aux MRC en vertu de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales* et la nécessité d'obtenir un certificat d'autorisation du MDDELCC en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, en particulier dans un contexte d'urgence requérant une action rapide de la part des instances municipales ;

ATTENDU que le projet de loi 195 intitulé «*Loi modifiant la Loi sur les compétences municipales afin de permettre aux municipalités régionales de comté d'exécuter certains travaux*», qui a récemment été déposé à l'Assemblée nationale, vient clarifier l'exemption d'autorisation à l'intérieur de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales* ;

ATTENDU que le projet de loi 195 répond également, en partie, à la demande formulée par la résolution numéro 14-08-06 de l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ) à l'effet de préciser, pour le bénéfice de l'ensemble des intervenants concernés, les notions d'urgence, d'obstruction et de menace ;

ATTENDU la recommandation du comité administratif telle qu'apparaissant au procès-verbal du 24 novembre 2014 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Martin Saindon
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Vanasse

IL EST RÉSOLU

- < d'appuyer la demande d'appui de la MRC de Rouville en la jumelant à celle de la Nouvelle-Beauce et ainsi demander au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques afin de soustraire les MRC et les municipalités locales à l'application du *Règlement d'application de la Loi sur la qualité de l'environnement (Q.2, r.3)* lorsque ces dernières réalisent des travaux d'enlèvement d'obstruction en vertu de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales* et de préciser les notions d'urgence en trouvant un mode opératoire pour les instances municipales ;
- < de transmettre copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités pour appui, ainsi qu'aux requérantes.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION

CM2014-11-334

11.1.2 MRC D'ANTOINE-LABELLE – DÉNONCIATION DES AUGMENTATIONS DE LA TARIFICATION DE LA FORMATION DES POMPIERS

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle sollicite l'appui de la MRC de Coaticook dans ses démarches afin de dénoncer à la ministre de la Sécurité publique l'augmentation des frais de scolarité de l'École nationale des pompiers du Québec ;

ATTENDU le dépôt le 15 octobre 2014 dans la Gazette officielle du Québec d'un projet de règlement venant modifier le *Règlement sur les frais de scolarité de l'École nationale des pompiers du Québec* ;

ATTENDU que ce règlement prévoit une augmentation considérable aux frais de scolarité exigibles d'un élève et notamment pour les programmes de formation de Pompier I, de Pompier II et d'opérateur d'autopompe ;

ATTENDU que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit des exigences de formation pour les pompiers des services municipaux de sécurité incendie ;

ATTENDU que ces hausses quant aux frais de scolarité ont des impacts considérables sur les budgets des municipalités ;

ATTENDU la recommandation du comité administratif telle qu'apparaissant au procès-verbal du 24 novembre 2014 ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Vanasse
APPUYÉE par le conseiller régional Martin Saindon

IL EST RÉSOLU

- < d'appuyer la MRC d'Antoine-Labelle dans ses démarches afin de dénoncer à la ministre de la Sécurité publique l'augmentation des frais de scolarité de l'École nationale des pompiers du Québec ;
- < de transmettre copie de la présente résolution à l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec et à la Fédération québécoise des municipalités pour appui, ainsi qu'à la requérante.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION

11.2 COMITÉ RÉGIONAL DE DIVERSIFICATION DU 12 NOVEMBRE 2014

CM2014-11-335

11.2.1 FONDS MONOINDUSTRIEL – LA FERME MARTINETTE

ATTENDU que la Ferme Martinette a déposé un projet d'investissement en équipement afin de développer des nouveaux créneaux de «mélange à crêpe» et ce dans le but de répondre à une demande grandissante pour ses produits ;

ATTENDU que le projet compte des dépenses admissibles de 63 332 \$;

ATTENDU que l'entreprise a un bon potentiel de croissance ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que cet investissement permettrait à l'entreprise de diversifier son offre de produit et de répondre à de nouvelles demandes ;

ATTENDU que l'aide financière demandée de 19 000 \$ représente 30 % des dépenses admissibles ;

ATTENDU que le projet répond aux objectifs établis dans le guide de gestion adopté par la MRC de Coaticook pour le Fonds d'aide aux municipalités monoindustrielles ;

ATTENDU que le cumul des aides gouvernementales est inférieur à 50 %.

ATTENDU la recommandation du comité de diversification telle qu'apparaissant au compte rendu de la rencontre du 12 novembre 2014 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gérald Duteau
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU

- < d'appuyer le projet de la Ferme Martinette qui prévoit des dépenses admissibles de 63 332 \$;
- < d'appuyer la demande d'aide financière de 19 000 \$ au Fonds d'aide aux municipalités monoindustrielles du MEIE (autrefois le MFE ou MDEIE) ;
- < de transmettre copie de la présente résolution à la direction régionale du ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportation et au CLD de la MRC de Coaticook.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

11.3 COMITÉ DE GESTION DE L'EAU DU 30 OCTOBRE 2014

11.3.1 NOUVEAU CADRE DE FINANCEMENT DU FONDS DE COURS D'EAU

La secrétaire dépose la proposition de nouvelles modalités de financement pour le Fonds de cours d'eau de la MRC de Coaticook, telle que présentée au Comité de gestion de l'eau. Une nouvelle politique d'investissement sera présentée au conseil de la MRC en janvier 2015.

12.0 CORRESPONDANCE

12.1 EXTRAIT DU «REGISTRE DE CORRESPONDANCE»

La secrétaire dépose le compte rendu de la correspondance reçue à ce jour en regard du conseil et du suivi des procès-verbaux, cette dernière étant versée aux archives suivant l'identification prévue au calendrier de conservation.

12.2 FQM – PACTE FISCAL TRANSITOIRE

La secrétaire dépose le message du conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) quant à la confiance accordée envers la Fédération et son président, M. Richard Lehoux, dans les négociations pour le prochain pacte fiscal.

12.3 FÉDÉRATION DES COOPÉRATIVES D'HABITATION DE L'ESTRIE - INVITATION

La secrétaire dépose l'invitation au Rendez-vous estrien pour le soutien au développement des communautés sur le logement social et communautaire qui se tiendra à l'Hôtel Delta de Sherbrooke le 4 décembre prochain.

12.4 MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - RISTOURNE

La secrétaire dépose le communiqué de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) concernant la ristourne de 3 000 000 \$ distribuée aux membres sociétaires admissibles. La part de la MRC de Coaticook est de 2 450 \$.

12.5 FQM – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL – DÉPÔT DU PROJET DE LOI

La secrétaire dépose le communiqué de presse de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) qui interpelle le gouvernement et les ministres Moreau et Daoust à déposer le projet de loi visant à préciser le rôle réel des MRC en matière de développement économique local.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

13.0 RAPPORTS

13.1 PRÉFET

Le préfet, Monsieur Jacques Madore fait un bref retour sur ses principales activités, soient : sa participation au brunch de la Maize, une rencontre de Carrefour Loisirs où il fut notamment question de l'accès aux loisirs, des saines habitudes de vie et d'une structure commune avec le CSSS de la MRC de Coaticook visant à encadrer les tâches du travailleur de rue, des rencontres au CLD, une réunion de la Commission régionale des ressources naturelles du territoire (CRRNT) de l'Estrie qui devrait être maintenue malgré l'abolition des CRÉ, ainsi qu'une rencontre de la CRÉ afin d'effectuer une certaine transition vers une table régionale, etc.

13.2 DÉLÉGATIONS ET PORTEURS DE DOSSIER

Nathalie Dupuis, responsable des questions familles et aînés indique que la Table 0-5 ans a une nouvelle coordonnatrice. Au niveau du Centre d'action bénévole (CAB), elle rappelle qu'une manifestation aura lieu le 29 novembre, la guignolée des médias se tiendra le 4 décembre et les cuisines collectives le 9 décembre.

Bernard Marion, responsable du dossier Protection incendie a participé à une rencontre de la Table des intervenants d'urgence.

Gérard Duteau, délégué au CRIFA indique que les inscriptions sont en hausse et que le directeur *par intérim* exerce une saine gestion.

Réjean Masson, responsable des dossiers services policiers, indique que leur prochaine rencontre se tiendra en décembre.

Richard Belleville, responsable des dossiers de matières résiduelles indique que le PGMR fut transmis à RECYC-Québec et au ministère et que celui-ci entrera en vigueur le 15 décembre si aucun commentaire n'est émis d'ici-là.

Martin Saindon, responsable des dossiers de transport, indique qu'une délégation de la compétence à la MRC est discutée.

13.3 DIRECTEUR GÉNÉRAL ET ÉQUIPE DE LA MRC

Les principaux dossiers ayant occupé la direction générale et l'équipe de la MRC au cours du dernier mois sont les suivants, outre les sujets discutés au conseil : l'ouverture de poste en conciergerie, la préparation du budget, l'analyse de la situation du CLD, la visite annuelle des carrières et sablières sous gestion par la MRC, les procédures de vente pour taxes, la préparation des règlements généraux d'Acti-Sports, les inspections en marge du Schéma de couverture de risques en incendie, la présentation du schéma de sécurité incendie aux municipalités locales, le travail avec Target en vue de la migration et du changement de logiciel, suivis de la révision du schéma avec le MSP, suivis de dossiers de bornes sèches, révision du projet de protocole d'intervention en cas d'insalubrité morbide, 25 exercices d'évacuation, modifications réglementaires d'urbanisme, suivis du projet du ruisseau Pratt,



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

soutien à divers projets locaux, modifications du schéma d'aménagement révisé, préparation de projets en lien avec les saines habitudes de vie, 10 nouveaux permis d'abattage d'arbres, organisation de la Fête régionale de la famille et du Souper des fêtes de la MRC, diverses demandes de financement, fin du tournage vidéo du projet de concept de sensibilisation au patrimoine religieux, préparation de plaisirs d'hiver 2015, analyse des projets de pacte rural, rencontre de la Table des aînés, présentation des bons coups de la MRC à un colloque estrien sur les matières résiduelles, etc.

13.4 AUTRES INFORMATIONS ET/OU RAPPORTS

13.4.1 RAPPELS

13.4.1.1 FÊTE RÉGIONALE DE LA FAMILLE – 7 DÉCEMBRE

La secrétaire rappelle que la Fête régionale de la famille se tiendra le dimanche 7 décembre à la Frontalière de 13h00 à 16h00.

13.4.1.2 SOUPER DES FÊTES – 28 NOVEMBRE 2014

La secrétaire rappelle que le souper des Fêtes de la MRC se tiendra le vendredi 28 novembre à la salle de Borrough's Falls. Un coquetel sera offert par la municipalité de Standstead-Est à compter de 18h00.

13.4.2 BULLETINS CONTACT DE LA FQM

13.4.2.1 DU 14 OCTOBRE 2014

La secrétaire dépose à titre d'information le bulletin Contact de la Fédération québécoise des municipalités du 14 octobre 2014.

13.4.2.2 DU 3 NOVEMBRE 2014

La secrétaire dépose à titre d'information le bulletin Contact de la Fédération québécoise des municipalités du 3 novembre 2014.

13.4.3 MUNI-EXPRESS – N° 11 – PRÉPARATIONS DES BUDGETS 2015

La secrétaire dépose le bulletin n° 11 Muni-Express du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire qui contient diverses indications pour la préparation des budgets municipaux 2015.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

13.4.4 HYDRO-QUÉBEC – COMPTEURS INTELLIGENTS

Le directeur général informe les élus que leurs citoyens recevront d'ici la fin de l'année, une lettre d'Hydro-Québec les informant de l'installation prochaine des compteurs de nouvelle génération. Si des citoyens ont des questions, ils sont invités à se référer à ligne dédiée aux compteurs : 1 855 462-1029.

13.4.5 AMÉLIORATION DE L'HABITAT – SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

La secrétaire informe les élus qu'aucun nouveau dossier ne peut être accepté dans le cadre des programmes d'aide financière d'Amélioration de l'habitat de la Société d'habitation du Québec. De nouveaux crédits tardent à être disponibles.

14.0 RETOUR SUR LA SESSION

Rien à signaler.

15.0 CLÔTURE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 23h34.

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

LE PRÉFET

En signant le présent procès-verbal, le préfet est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

Les documents relatifs à la session sont classés sous le code 102-102, session ordinaire du conseil du 26 novembre 2014.

Responsable des archives



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

